

Formation approfondie à la FBT dans les troubles de l'alimentation de l'enfant et de l'adolescent

Objectif

Mise en œuvre des composantes clés d'une thérapie familiale spécifique du trouble de l'alimentation fondée sur des données probantes et sur un manuel reconnu. La « Family Based Therapy » (FBT) aborde avant tout les comportements restrictifs (dont l'anorexie mentale) et l'approche en lien avec les comportements hyperphagiques (dont la boulimie).

Introduction

Bien que la FBT soit un traitement de première intention recommandé dans les directives thérapeutiques, seul un petit nombre de patients bénéficient de ce type de traitement. Cette thérapie s'adresse à un large spectre de gravité du TCA, des formes légères (10 séances) aux formes sévères (40 séances). Dans une première étape, cette technique se centre sur les complications de la dénutrition, la restriction cognitive et les comportements de régime. Elle est structurée et s'adapte aux différents contextes environnementaux et psychopathologiques. La FBT s'appuie sur l'exercice des compétences parentales et les ressources familiales, et aborde les défis de l'adolescence dans le contexte du TCA.

Cette thérapie est bien adaptée à un contexte multidisciplinaire en libéral ou institutionnel et peut être initiée en hospitalisation de jour ou en résidentiel.

– Ateliers et supervisions FBT –

Description de la formation

Formation en ligne en groupe de maximum 10 participants. Précédée de cours d'E-learning (Site du CEPIA). Suivie de 12 heures de groupes de supervision.

Formation, supervision et certification

1. Prérequis professionnels

- Être médecin ou psychologue clinicien*.
- Être détenteur ou en cours de formation en 3e ou 4e année d'un Certificat en thérapie TCC ou systémique.
- Avoir suivi ou suivre les modules de base (E-learning) accessible en ligne sur le site du CEPIA (gratuitement après inscription).
- Être capable de recruter un ou plusieurs cas avant de commencer la formation, et de les traiter tout en suivant le programme.
- Suivre au moins 2 patients durant la formation.
- Les patients assistent à des rendez-vous réguliers avec un médecin (par exemple, un médecin généraliste) pour un suivi médical

**Nouveauté : les diététiciens et psychologues non qualifiés en psychothérapie peuvent accéder à la formation sous certaines conditions.*

2. Prérequis technique

- Disposer d'un ordinateur fixe ou portable (pas de smartphone).
- Avoir accès à Zoom (gratuit).
- Disposer du manuel de référence : Treatment Manual for Anorexia Nervosa (2d edition): A Family-Based Approach, Lock J. and Le Grange D. (2012).

3. Séances de formation en ligne (33 h)

- 6 ateliers de 3 h 30 ou plus avec lecture et exercices à domicile.
- 6 supervisions de groupe de 2 h, basées sur des enregistrements vidéo ou audio recueillis par les participants.

4. Supervisions individuelles (optionnel)

Possibilité de supervision individuelle.

5. Certification

- Participation à toutes les séances de la formation (1-2 absence(s) acceptée(s) sous conditions).
- Obtention d'au moins 70 % à l'évaluation en ligne en fin de formation et à l'analyse de cas.
- Présentation d'au moins 2 patients différents lors des supervisions.
- Le document de certification sera renouvelé tous les 2 ans sur la base d'un minimum de 2 interventions/an.

6. Coût de la formation

- Pour les non-membres du CEPIA : 1000 €.
- Pour les membres du CEPIA : 900 €.
- Pour les professionnels de la santé exerçant sur le territoire d'un Réseaux de soins en santé mentale en Belgique : ils bénéficient d'un coupon de réduction supplémentaire de 200 €.
- Optionnel : Supervision individuelle supplémentaire, 80 € la séance.

7. Attestation et certification

- Une attestation de présence (pour le portfolio) sera délivrée à la fin de la formation (minimum de 10/12 présences sur l'ensemble de la formation).
- Une certification CEPIA/FTB sera délivrée aux psychologues qualifiés en psychothérapie exerçant (minimum de 10/12 présences sur l'ensemble de la formation) et sera renouvelée tous les 2 ans sur la base de la participation à minimum 2 interventions/an.

– Agenda 2026 –

(Dates sous réserve d'un nombre suffisant de participants inscrits)

- Atelier 1: vendredi 09/01/2026 de 9 h à 13 h
- Atelier 2: vendredi 16/01/2026 de 9 h à 12 h 30
- Atelier 3: mardi 27/01/2026 de 9 h à 12 h 30
- Supervision 1 (Phase 1): mardi 03/03/2026 de 9 h-11 h
- Supervision 2 (Phase 1): vendredi 13/03/2026 de 9 h-11 h
- Supervision 3 (Phase 1): mardi 24/03/2026 de 9 h-11 h
- Atelier 4: mardi 07/04/2026 de 9 h à 12 h
- Atelier 5: mardi 14/04/2026 de 9 h à 12 h
- Supervision 4 (Phase 1 ou 2): vendredi 24/04/2026 de 9 h à 11 h
- Supervision 5 (Phase 1 ou 2): mardi 12/05/2026 de 9 h à 11 h
- Atelier 6: mardi 02/06/2026 de 9 h à 12 h 30
- Supervision 6 (Phase 1, 2, ou 3): vendredi 26/06/2026: de 9 h à 11 h

Inscription et début de la formation

- Déposer le dossier de candidature à : contact@cepia-poids-alimentation.be
- Dans le dossier de candidature doivent figurer :
 - Nom, prénom,
 - Adresse, adresse mail, téléphone,
 - Curriculum Vitae et
 - 5 lignes de motivation

Inscription et paiement sur le site du CEPIA dans l'onglet « Formations » après acceptation du dossier de candidature.

– Réseau d'intervision francophone FBT –

Description de l'intervision

À la suite de la formation de base, l'intervision permet aux participants de bénéficier de perspectives variées, de s'adapter à la résolution de problèmes cliniques particuliers et à l'évolution des connaissances concernant cette technique. C'est un espace de soutien mutuel où chacun peut partager ses expériences et recevoir des retours constructifs de ses pairs. (4 X/an)

Critères de participation :

- Travailler actuellement avec des patients/clients souffrant de troubles de l'alimentation.
- Être capable de les traiter tout en ayant suivi ou suivant le programme de formation à la FBT.
- Être en mesure de consacrer le temps nécessaire à l'intervision.
- Le psychothérapeute travaille en multidisciplinarité.
- Le patient et sa famille s'engagent :
 - à assister à des séances régulières avec le psychothérapeute,
 - à assister à des rendez-vous réguliers avec un médecin (par exemple, un médecin généraliste) pour un suivi médical,
 - à intégrer une vérification régulière du poids (et une discussion ouverte à ce sujet), conformément au traitement spécifique fondé sur des preuves.
- Si l'état de santé du patient se détériore ou si le patient présente un risque médical ou psychiatrique, il devra être examiné par le médecin.

– Formateur et superviseur –

- Alexandra Van Haeren, psychologue clinicienne, psychologue sociale, qualification en soins psychothérapeutiques TCC, superviseure agréée par l'AEMTC. Enseignante en CU en Belgique.

En collaboration avec :



Avec le soutien de



Certificat d'université en Troubles des conduites alimentaires chez l'enfant et l'adolescent

